



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affaires étrangères : personnel

Question écrite n° 36855

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères le nombre total de mises à disposition de personnels de son département ministériel au profit des organisations syndicales et ce, tant au niveau de l'administration centrale que des services déconcentrés, et tant pour les centrales nationales que pour leurs démembrements locaux.

Texte de la réponse

Le nombre total de permanents syndicaux pour l'ensemble du ministère des affaires étrangères issu de la fusion avec l'administration du ministre délégué à la coopération et à la francophonie est, au 1er novembre 1999, de 34 personnes réparties de la manière suivante : USMAE/UNSA (Union syndicale du ministère des affaires étrangères/Union nationale des syndicats autonomes) : 18 permanents à temps plein ; CFDT : 5 permanents à temps plein et 4 à temps partiel (soit un total de 6,30 équivalent temps plein) ; FO : 3 permanents à temps plein ; CGT : 1 permanent à temps plein et 3 à temps partiel (soit un total de 1,50 équivalent temps plein). Tous ces permanents syndicaux exercent leurs fonctions à l'administration centrale, à Paris ou à Nantes.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36855

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6225

Réponse publiée le : 6 décembre 1999, page 6959